



Réf. Farde e-Assemblées : 2614759

N° OJ : 278

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Asbl "Origine".- Subside : 6.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl "Origine" d'un subside de 6.000,00 EUR pour occupation temporaire des locaux de la Ville sis boulevard Adolphe Max 26 à 1000 Bruxelles et plusieurs initiatives pour soutenir les enfants autistes ainsi que leurs familles ;

Considérant que l'occupation temporaire des biens en attente de rénovation/travaux (pour autant qu'ils soient sans danger pour leurs occupants) en faveur d'associations et d'évènements culturels a été inscrite en tant que priorité dans le programme de politique générale 2018-2024 ;

Considérant que l'asbl "Origine", dans le cadre de son occupation temporaire des locaux de la Ville sis boulevard Adolphe Max 26 à 1000 Bruxelles, propose plusieurs initiatives pour soutenir les enfants autistes ainsi que leurs familles ;

Considérant que la demande de subside concerne les frais de fonctionnement de l'asbl : personnel, évènements, locations ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93016/33202 du budget ordinaire 2024.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :

Le principe d'octroyer un subside de 6.000,00 EUR à l'asbl "Origine" pour occupation temporaire des locaux de la Ville sis boulevard Adolphe Max 26 à 1000 Bruxelles et plusieurs initiatives pour soutenir les enfants autistes ainsi que leurs familles est adopté.

Article 2 :

La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :

Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

